DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

582 Rue Font de Lagier - ZA
04130 VOLX

Tél. 04 92 70 13 00

E-Mail : courrier@cdg04.fr
Site web : www.cdg04.fr

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 septembre 2026

N° 26/045 JD/RJ/SA

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10/07/2026

L'an deux mille vingt-six le huit du mois de septembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à Volx, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateur en exercice : 19

Présents : 14

M. AURRIC Gérard, M. AVINENS René, Mme CHABAUD Anne-Marie, Mme COSSERAT Sandrine, Mme COTTRET Michèle, M. DEPIEDS Jacques, Mme DESJARDINS Lila, M. DI BENEDETTO Julien, Mme DULAU Marie-France, Mme DURAND Brigitte, M. FISCHER Pierre, M. LIPERINI Bernard, Mme SOULIÉ Charlène, M. TEMPLIER Jean-Pierre.

Absent représenté : 4

Mme Catherine BOLÉA a donné procuration à Mme Anne-Marie CHABAUD ;

M. Marc BONDIL a donné procuration à M. Bernard LIPERINI ;

Mme Sonia FONTAINE est représentée par son suppléant M. Gilles GONCALVES ;

Mme Virginie SOSSI a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS.

Absents excusés : 1

Mme Sabine DANERI.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie CHABAUD.

Le Président propose aux membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 juillet dernier.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Ouï l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 18 voix pour :

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 10/07/2026.

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260908-D26_045-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille *(par* voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 08/09/2026



Jacques DEPIEDS
Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260908-D26_045-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026